



SMAST

**SYNDICAT CGT DES MINISTÈRES
DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL**

<http://smast-cgt.fr/>

**Commission administrative paritaire (CAP)
des attaché.e.s d'administration de l'Etat**

26 avril 2017

Ouverture de la séance :

Une déclaration liminaire commune de revendications à l'initiative de la CFDT, de la CGT et de l'UNSA, déjà exprimées depuis plusieurs années lors des CAP, a été lue en début de séance. Elle s'articule autour de 3 points. La voici :

1- La Doctrine d'emploi du corps des attachés :

Les attachés des ministères sociaux sont des cadres généralistes pouvant exercer sur des fonctions supports comme sur le champ des politiques publiques. Les parcours professionnels des attachés sont actuellement particulièrement difficiles à construire, par l'absence de gestion des carrières par l'Administration. Nombreux sont actuellement les attachés principaux qui cherchent un poste de débouché intéressant suite à la réussite au principalat, que ce soit en Centrale comme en Services déconcentrés.

Vous nous avez annoncé aux OS depuis un peu plus d'un an, un travail en cours par Mme Ingrid FAURE sur la doctrine d'emploi. Les organisations syndicales demandent l'obtention immédiate des travaux effectués et la projection d'application d'une future doctrine d'emploi pour améliorer les carrières des attachés.

2- Les Conseillers d'Administration des Affaires Sociales

Un des pistes envisageables pour la construction de parcours professionnels des attachés serait de permettre aux attachés et attachés principaux de nos ministères d'accéder au statut d'emploi de conseiller d'administration des affaires sociales, en service déconcentré comme en AC. Nous demandons donc l'ouverture et la saturation des emplois existants, voire l'extension du nombre de ces emplois, et la définition de critères de sélection clairs. Sur ce sujet aussi, vous nous avez déjà dit travailler sur un état des lieux et sur la définition de critères. Pouvez-vous nous donner le résultat de ces travaux ?

3- Le RIFSEEP :

C'est non sans surprise que les organisations syndicales vous avertissent des recours (qui seront soutenues par ces mêmes OS) à venir, et qui s'ajouteront à ceux en cours, pour les générations d'attachés 2010, 2011, 2012 et 2013 du ministère du travail. Ces générations sacrifiées en termes de régime indemnitaire. Nous leur lançons par la présente déclaration un appel à se signaler auprès de nous. Ces générations ayant connus l'application de la PFR à 80 % du régime indemnitaire précédent (et suite à plusieurs vagues d'enveloppes indemnitaires très faibles) se retrouvent au même montant indemnitaire que les nouveaux entrants). La PFR prévoyait pourtant la reconnaissance de l'expérience professionnelle avec un passage en bloc 2 induisant une augmentation de 1500 euros annuel. L'administration s'est retranchée derrière des attributions indemnitaires du bloc 2 individuelles et sans critères communs correspondant à la définition d'expérience. Autant dire que ces mesures sont inéquitables.

L'Administration poursuit en indiquant lors du CTM du 19 avril que les agents rentrés au plus tard le 31/12/2013 et n'ayant pas eu de mobilité fonctionnelle ou géographique depuis au moins le 31/01/2016 pourraient bénéficier d'un réexamen de leur IFSE. Le montant moyen des agents pré identifiés serait alors de 300 € annuels. Les syndicats sont outrés d'une part par le manque de reconnaissance d'un montant de 300 € annuels, inférieure à toutes les revalorisations prévues par la circulaire du RIFSEEP (contre 1500 € potentiels dans le système précédent), d'autre part par la méthode de pré identification et enfin par un non-réexamen des situations des AAE qui ont connus une mobilité (y compris induite par les réformes....). Les organisations syndicales demandent instamment de revaloriser automatiquement les primes des attachés des générations 2010, 2011, 2012 et 2013 dans les services du ministère du travail et ceux d'un montant minimum de 1500 € annuel.

Enfin, dans un autre domaine les organisations syndicales réitèrent, pour le prochain avis de vacances de postes, l'intégration du groupe de classement sur les fiches de postes à paraître.

Les réponses apportées à la suite par la DRH aux problèmes posés aux termes de cette déclaration ont été très floues, à la limite de la langue de bois. La CGT a fait valoir :

- que le corps des AAE étaient au jour d'aujourd'hui le corps de cadre A le plus nombreux,
- que la transformation des corps d'IASS et d'IT en corps de A+ allait faire du corps des AAE le seul corps de débouché pour les corps de cadre B,
- que cette situation allait engendrer des phénomènes de goulot d'étranglement pour le passage au grade d'APAE et d'AAE HC au cours des 10 années à venir,
- qu'il était dès lors urgent que l'Administration engage très rapidement une réflexion sur l'évolution des déroulements de carrière au sein du corps des AAE, réflexion dans laquelle les questions de doctrine d'emploi (passant par un fléchage des postes susceptible d'être pourvus par les AAE et échappant à la concurrence exercée par les IT et les IASS), les emplois fonctionnels de conseiller d'administration et le RIFSEEP sont les axes structurant.

La CGT a rappelé que le fait pour un APAE de pouvoir disposer d'un emploi de conseiller d'administration est un accélérateur par rapport à l'accès au grade d'AAE HC. Ces emplois étaient jusqu'à une date récente dévolus exclusivement aux APAE et constituaient une manière de rétablir l'équilibre par rapport aux avantages accordés aux autres corps de cadre A, notamment les IT et les IASS. Or cet équilibre a été rompu par l'Administration de manière unilatérale. La CGT a dénoncé la discrimination dont pâtissaient les AAE la plupart du temps considérés comme des cadres A de 2^{ème} zone.

Elle a demandé qu'une réelle réflexion sur les déroulements de carrière des AAE, pouvant passer par la définition d'une GPEC pour le corps soit engagée à l'initiative de l'Administration dans les meilleurs délais possibles. Cette réflexion doit passer autour des thématiques développées dans la déclaration précitée. Elle a demandé qu'un véritable chef de projet soit désigné pour ce faire ainsi que la constitution d'un groupe de travail associant l'Administration et les OS.

L'Administration s'est montrée favorable à cette série de demandes. La CGT espère qu'elle transformera dans les faits cette attitude positive. En tout état de cause, la CGT en fait un des points forts de son action. Elle informera régulièrement les agents concernés des évolutions de ce dossier.

ASSEMBLEE PLENIERE (LES 3 GRADES)

Point n° 1 : Examen des titularisations dans le corps des attachés d'administration de l'Etat :

Sont titularisés dans le corps des AAE, les agents mentionnés ci-après, lauréats du concours Sauvadet :

NOM, Prénom	Structure d'affectation
ACHIBA Fouad	Agence du service civique
AiTAA SAÏD Youssef	DRDJSCS Hauts-de-France
BENOIT Marie-Elodie	DFAS
BERARD Christelle	DIRECCTE de NORMANDIE
CARREAU Yann	DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté
COLLEAUX Magali	ARS BRETAGNE
DECROIX Michael	DIRECCTE Hauts-de-France - UT 59
FLORENTINY Marie Gilberte	ARS Martinique
HADJOU Alice	CREPS PACA
HAURIE Laurent	MNC
HUBERT Amandine	DJEPVA
LOUHIBI Leïla	DDCS 72
MARCHEIX Cécile	ARS Nouvelle Aquitaine
MARTAIL Audrey	EHESP
MIZERET Sylvie	DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté

NAHMANI Nadège	CLEISS
FONBAUSTIER Anne-Laure	DRH
LUCY Rose-Marie	SDFE-DDCSPP 40
ROMANSKI sylvie	INSEP
SAGET Vanina	DRJSCS Corse
THIAM Binta	DDCS 75
VOLPINI Letizia	CLEISS
PEREIRA Gilles	DRH
PORET Béatrice	DRDJSCS Nouvelle Aquitaine

Questions diverses :

- **Elargissement des possibilités d'accès au 3^{ème} grade :** la CGT rappelle que le 3^{ème} grade est un grade à accès fonctionnel (GRAF) et qu'il n'est accessible que sous certaines conditions de fonctions passées définies par voie réglementaire. Le ratio annuel d'agents susceptibles d'accéder à ce 3^{ème} grade est également prévu par voie réglementaire. A partir de cette année, le nombre de postes offerts est supérieur au nombre de candidats à tel point que l'Administration envisage d'élargir les conditions d'accès en assouplissant la nature des fonctions susceptibles d'être prises en compte (élargissement du vivier). La CGT ne peut que s'en féliciter et a rappelé que si ce mouvement d'élargissement va à son terme, le 3^{ème} grade cessera de fait d'être un GRAF pour devenir un grade statutaire. Elle a demandé que l'accès à ce grade soit identique à celui d'APAE.
- **Renoir RH :** la CGT a rappelé les difficultés qu'éprouvaient toujours les membres du corps dans la réception de leurs arrêtés nominatifs de promotion.
- **Convocation des CAP :** la CGT a fait observer que la CAP d'avril avait lieu le même jour qu'un CTM, ce qui pose des difficultés d'agenda aux représentants du personnel siégeant dans les 2 instances. La CGT a demandé à l'Administration d'éviter à l'avenir ce type de collusion. Elle a demandé aussi à l'Administration d'éviter de convoquer des CAP le mercredi, certains élus parents d'enfants étant à temps partiel ce jour là. La CGT rappelle que la DRH vient de présenter son plan 2017-2020 pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui traite notamment de la question des horaires et dates réunions.

ASSEMBLEE RESTREINTE N° 1 (AAE + APAE)

Point n° 2 : Examen du tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au titre de l'année 2017

Ont été promus APAE par **examen professionnel**, les AAE dont les noms suivent :

NOM - PRENOM	AFFECTATION ADMINISTRATION
ALIN-LAURIAT, Anaïs	DIRECCTE Hauts-de-France
AVENEL, Marie	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
BARBIER, Guénaëlle	DIRECCTE Bretagne-UD29
BARDIN, Nadine	ARS Occitanie
BARRAU, Aurore	DIRECCTE Occitanie
BEGRAND, Marie	DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté-UD21
BOSSUET, CHANTAL	INTEFP
BOURGOIN, Jean-Pierre	ARS Guyane
BRAHIC, Olivier	Direction générale de la santé
BRIERE, Carmen	ARS Grand Est
CAHEN, Juliette	Direction générale de la santé
CHARUAU, Solène	Administration centrale
COMPAIN, Johan	DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine
COZ, Caroline	Direction de la sécurité sociale
CULOT, Juliette	DIRECCTE Hauts-de-France
DEANA, Sabine	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur-UD13
DEROTTE, Amélie	ARS Grand Est
DUFOUR, Lucie	Direction générale de l'offre de soins
EL HARCHI, Nora	DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine
EL MISSAOUI, Fatima	DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes
FROUDIERE, Pascal	Direction générale de la cohésion sociale
GIRARD CALMELS Françoise	ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur
GUEGAN, Magali	Cabinet des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
GUILLOU, Virginie	DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine
HASSAN, Virginie	Mission Insertion des jeunes
HIMELFARB, Natacha	DDCS des Alpes-Maritimes
HOUSSIN, Johan	DRDJSCS Pays de la Loire
JACQUES, Elisabeth	ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur
JARLES Sylvie	DIRECCTE CENTRE UT 36
JEAN-CHARLES, Pascal	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
KLUCZYNSKI, Patrick	Bureau international santé et protection sociale
LABICHE, Véronique	Unité départementale de la Manche
LE MINOR, Sandrine	Accès & droit au logement
LE MORVAN, Hélène	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
LECHEVIN, Corinne	DIRECCTE Ile-de-France-UD95
LESCOURANT, Régine	Direction des finances, des achats et des services

LOIRE, Joel	DJSCS La Réunion
LOZANO, Fabienne	DIRECCTE Grand Est
MARTIN, Camille	Direction générale de la cohésion sociale
MEQUIN, Priscille	DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine
MILLON, Hélène	DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes-UD73
MUNOZ, David	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur
OTTAVI, Sandrine	Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
LOUDIN François	DIRECCTE Alsace Champagne-Ardenne Lorraine-UD57
PEMBA-MARINE, Cédric	Direction ressources humaines
PERETTI, Irene	DRJSCS Corse
PEYRAS, Géraldine	Institut national de travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
PIERRET, Stéphanie	Direction générale de l'offre de soins
RAKOTONDRIAMIHARY, Gidhèle	Direction générale de la santé
ROBERT, Séverine	DIRECCTE Alsace Champagne-Ardenne Lorraine-UD57
RUE, Virginie	DIRECCTE Ile-de-France-UD94
SACHE, Cécile	Direction de la sécurité sociale
SCHMITT, Céline	Administration centrale
SCHWEITZER Claire	DIRECCTE Pays de la Loire-UD49
SEDDIKI, Smaïne	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
SPECQUE, Olivier	DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais Picardie-UD62
TAYMI, Salima	ARS Bretagne
UNAL-CANITROT, Emmanuelle	Direction ressources humaines
VAILLANT, Elisabeth	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
VASSEUR, Mathilde	DIRECCTE Hauts-de-France
VILDEY, Sophie	Unité départementale de la Manche
ZOUANE, Najat	DIRECCTE Bretagne

Ont été promus APAE au **choix**, les AAE dont les noms suivent :

NOM PRENOM	AFFECTATION ADMINISTRATION
Baile Sylvie	DICOM
BENUFFE Lucien	DRH
BORDONADA Sylviane	DARES
BRAHMI Kadija	DGEF
CAREL Annie-Claude	DGT
Luc DURAND	DTAS/DGT
DUVAL Catherine	DGS
FLEURY Bertin	DFAS
MERTENS Cyril	BCOMJS
PITON Matthieu	Cabinet ministre jeunesse et sports
RABUEL Dominique	DS
TRUFFY Chantal	DDS
CHERY RENE-AUBIN Claudia	ARS Guyane
RAES Pascal	ARS Océan indien
SIHLE Christiane	ARS Centre Val de Loire
CESARI Jean-Pierre	DRJSCS Corse
CHAMPROBERT Sylvie	DJSCS Guadeloupe
DUMOTIER Christian	DRJSCS Hauts-de-Seine
GARBE Véronique	DRJSCS Grand Est
LABORDE Colette	DRJSCS Occitanie
PANICO-MIALON Dominique	DTAS/DRJSCS

CLEMENT Christine	DIRECCTE Hauts-de-France
LE QUERRE Roseline	DIRECCTE Corse
OLIVIER Laurence	DIRECCTE Normandie
PAVION Dominique	DIRECCTE Pays-de-Loire
ROE-PAILLER Rose-Marie	DIRECCTE Occitanie
WOIRET Isabelle	DIRECCTE Grand Est

La CGT s'est étonnée de constater que la DSI, l'ARS Bretagne et l'ARS Occitanie n'aient proposé personnes.

La CGT a soutenu les dossiers des AAE dont les noms suivent :

- Administration centrale : Dominique MITLER (DGS), Joëlle SABAS (DGS), Pascale GARD-GODON (IGAS), Jérôme ROY (DFAS), Myriam RESSAYRE (DRH) ;
- ARS : Boris SZKLARZ (Océan Indien) ;
- Autres : Monique DZIADKOWIAK (CLEISS), Sophie CHARRIAU (DGEF).

Point n° 3 : Examen des demandes d'accueil en détachement dans le grade d'attaché d'administration de l'Etat :

Les demandes de détachement des agents dont les noms suivent ont été validées par la CAP. Pour ce point, comme pour le point 6, les OS votent unanimement contre lorsque des candidatures internes n'ont pas été retenues.

NOM PRENOM	STRUCTURE D'AFFECTATION
LE ROHELLEC Alexandra	DDCS de l'Yonne
FANTHOU Florence	SD2B
BENNE Aurélie	ARS Occitanie
BOURGOIGNON Aurélie	DGCS/SDFE
DA GRACA Elisabeth	DGEFP
DIALLO Cheik Tidane	DREES
EVARD Laetitia	DSS
HASSANALY AKBARALY Choelle	ARS ile-de-France
HOIBIAN Justine	ARS Occitanie
LECLERC Carole	ARS ile-de-France
LECOMTE Julie	DGS
LEON Celine	Service des droits des femmes et de l'égalité
MARTIN Marie	DGS
PENAUD Alexis	DAJ
RENAUX Olivier	ARS des Hauts de France
TAUGOURDAU -JAN Marie Anne	DIRECCTE
VANDEWYNCKELE Olivier	DGS

La CGT a fait remarquer que 2 CTSS (Mireille Granzotto et Raphaëlle Stark) ayant demandé leur détachement dans le corps des AAE n'avaient vu leur requête satisfaite. L'Administration a indiqué qu'elle était tenue de respecter la jurisprudence administrative en la matière. La CGT a fait remarquer que cette jurisprudence – fondée sur la nature des fonctions – était dépassée puisque la norme législative avait évolué faisant désormais référence à la notion de « niveau de fonction » et non plus de « nature des fonctions ». Dès lors, les CTSS étaient habilitées à obtenir leur détachement dans le corps des AAE.

En ce qui concerne les CEPJ et les professeurs de sports sollicitant leur détachement dans le corps des AAE, l'Administration a indiqué qu'elle ne retenait que les seuls détachements sur des fonctions supports. Cette définition restreint la capacité pour les AAE d'exercer leurs tâches sur des missions concourant à l'exécution de missions de politique publique.

Les organisations syndicales, et plus particulièrement la CGT ont fait observer que la quasi-totalité des postes ouverts à la vacance était pourvue par des fonctionnaires issus d'autres corps, voire d'autres administrations ou d'autres fonctions publiques. Cette anomalie tient en grande partie à ce que l'accès à la BIEP est impossible pour les collègues dans les services déconcentrés. Il a été demandé à l'Administration d'y remédier.

Point n° 4 : Examen des demandes d'intégration dans le grade d'attaché d'administration de l'Etat après détachement

Les demandes d'intégration après détachement des agents dont les noms suivent ont été validées par la CAP :

NOM, Prénom	Structure d'affectation
COZ Caroline	DSS
BRAVACCINI Florence	CNITAAT
DILLENCHNEIDER Emilie	DDCS de l'Allier
GIRARD CALMELS Françoise	ARS PACA
JESOP Sulla	DRJSCS d'Ile-de-France
MARTIN Camille	DGCS
NICOLLE Laurence	ARS Ile--de-France
TIENVROT Flavie	INJEP
VIALAT Stéphanie	DGEFP

Point n° 5 : Examen des demandes de mutation des attachés d'administration de l'Etat dans le cadre du mouvement secteur travail

Les demandes de mutation des agents dont les noms suivent ont été validées par la CAP :

NOM PRENOM	MUTATION VERS
BOULARAN Séverine	UD Loire
DUPOMMIER-ROUILLARD Elsa	UD Seine Saint Denis
DUVAL Clément	UD 43
TAUGOURDEAU Marie-Anne	DIRECCTE CVL
LANDAIS Thierry	DIRECCTE NA
SOUBRIER chantal	DIRECCTE Nouvelle Aquitaine
JARDIN Sylvie	UD Dordogne
GYSELINCK Hélène	DIECCTE Martinique
PLAZE Brigitte	DIECCTE Guyane
QUERAN Guy Hervé	DIECCTE Mayotte

Point n° 6 : Examen des mouvements effectués dans le cadre du corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM) pour le grade d'attaché d'administration de l'Etat :

Les demandes d'affectation dans le cadre du CIGEM des agents dont les noms suivent ont été validées par la CAP :

NOM, Prénom	Structure d'affectation
ALLAIN Patricia	ARS Normandie
DUBOC Roseline	DGS
DUVILLE Louisiane	DRH / BRAGH
FILATRIAU Stéphane	ARS Martinique
IMPE Fabienne	DFAS
MARTIN Caroline	DJEPVA
MARTY Claire	DS
SCHAEFFER Véronique	DGCS

Ainsi que Jean-Michel GUERNIC et Sylvie GIROD-ROUX (droit d'option CIGEM)

Point n° 7 Examen des mutations avec changement de résidence pour le grade d'attaché d'administration de l'Etat :

La demande de mutation avec changement de résidence ci-après a été validée par la CAP :

NOM PRENOM	RESIDENCE D'AFFECTION
ARQUILLIERE Charlotte	Grand Est

Point n° 8 : Examen des recours

Trois recours ont été examinés lors de cette CAP.

Les deux premiers (M. Abraham et Mme Romain-Carcy) portaient sur des comptes rendus d'entretiens professionnels.

Après une longue négociation, la DRH va proposer des modifications dans les deux cas et les CR seront examinés lors de la CAP de juin. La CGT condamne fermement les mentions humiliantes portées sur certains CR.

Le troisième recours concernait le télétravail. C'est la première fois que notre CAP examine un recours sur le télétravail. M. Casanova s'est vu prescrire pour raisons médicales par la médecine de prévention deux jours de télétravail. Sa hiérarchie ne lui en a accordé qu'un. La DRH indique qu'il faut faire « tourner le service », la CGT estime que la santé des agent.e.s passe avant et que de toute façon si les agent.e.s ne vont pas bien, le service tourne mal ! La CGT s'étonne aussi que la DRH ne suive pas les préconisations de la médecine de prévention... La DRH va demander aux deux parties de s'entendre et réexaminera la question en juin.

ASSEMBLEE RESTREINTE N° 2 (APAE + AAHC)

Point n° 9 : Examen des demandes d'accueil en détachement dans le grade d'attaché principal d'administration de l'Etat :

Les demandes de détachement des agents dont les noms suivent ont été validées par la CAP :

NOM Prénom	Structure d'affectation
BERLING Christine	DGS
DERLYN Yann	DGCS Hauts de France
DUTREY Marie-Amélie	DGEFP
FEUILLADE Benoît	INJA
POURNOT Marine	DRH /SD1D
ZIMMER Pierre	Direction des sports

Les élus se sont indignés qu'une candidature interne n'ait pas été retenue au profit d'une candidature externe. La motivation de l'Administration pour justifier un tel procédé est que le candidat éconduit n'avait pas le profil adéquat. Les élus ont fait constater qu'a priori le candidat chois ne l'avait pas non plus et quand bien même le candidat interne n'aurait pas le profil, la formation est là pour y suppléer. Autrement, on peut se demander à quoi sert la formation si ce n'est pour favoriser les mobilités. L'Administration est au cas d'espèce prise en flagrant délit de contradiction manifeste. D'un côté, elle fait de la mobilité l'alpha et l'oméga de la carrière de tout agent ; de l'autre, elle empêche toute mobilité. Il est important que l'Administration clarifie sa position dans ce domaine.

Point n° 10 : Examen des demandes d'intégration dans le grade d'attaché principal d'administration de l'Etat après détachement :

La demande d'intégration après détachement ci-après a été validée par la CAP :

NOM Prénom	Structure d'affectation
SAVINA Marielle	DDCS Yvelines

Point n° 11 : Examen des demandes de mutation des attachés principaux d'administration de l'Etat dans le cadre du mouvement secteur travail :

Les demandes de mutation ci-après ont été validées par la CAP :

NOM PRENOM	AFFECTATION
VADEAU DUCHER Marie-Cécile	DIRECCTE 69
HAZIZA Jacky	UD Paris
BOUNAIX Magali	DIRECCTE 75
BLANCHER Sébastien	DIECCTE Guyane

La demande de mutation de Sandrine COURNIER est soumise par la DRH à l'appréciation de la DIRECCTE sollicitée par l'intéressée à la demande de la CGT.

La candidature de Patricia RENUCCI et celle de Pascale BLONDY par rapport à leur demande d'affectation à l'UD 92 ont été soumise à la décision de la DRH.

Point n° 12: Examen des mouvements effectués dans le cadre du corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM) pour le grade d'attaché principal d'administration de l'Etat

La demande de mutation ci-après dans le cadre du CIGEM a été validée par la CAP :

NOM Prénom	Structure d'affectation
BARON Corinne	DSI

Droit d'option dans le cadre du décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 :

NOM Prénom	Structure d'affectation
MEYRUEIX François-Charles	DSS

Point n°13 : Examen des mutations avec changement de résidence pour le grade d'attaché principal d'administration de l'Etat :

La demande de mutation avec changement de résidence ci-après a été validée par la CAP :

NOM PRENOM	RESIDENCE D'AFFECTION
RICHARD TAUSAC Valérie	DDCSPP DE Loire Atlantique

ASSEMBLEE RESTREINTE N° 3 (AAEHC)

Point n°14: Examen des demandes de mutation des attachés d'administration de l'Etat Hors classe dans le cadre du mouvement secteur travail

Aucune demande de mutation dans ce cadre n'a été examinée par la CAP

Vos élu-e-s à la CAP des attaché-e-s

Robert Gutierrez	01 40 56 50 19	robert.gutierrez@sante.gouv.fr
Daniel Anghelou	01 40 56 86 66	daniel.anghelou@social.gouv.fr
Olivier Roche	01 53 86 10 13	olivier.roche@social.gouv.fr
Isabelle Woiret		isabelle.woiret@direccte.gouv.fr

**Seul on subit, ensemble on est plus fort !
J'adhère à la CGT**

Nom : **Affectation :**
Prénom : **Corps :**
Adresse :
Téléphone :
Email :

A renvoyer à :

*Syndicat SMAST-CGT - Ministère de la Santé - 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP
Tél : 01 40 56 72 22 / mél : syndicat-cgt-unas@sante.gouv.fr*

